

Bourses d'aide à la création artistique

Du 15 mars
au 15 mai
2024

Règlement

OBJECTIFS

Soutenir la création contemporaine dans sa diversité et favoriser une rencontre entre celle-ci et le public
→ Soutenir l'émergence artistique et accompagner la pratique artistique comme activité économique principale

→ Favoriser les projets incluant une dimension de médiation avec le public

→ Favoriser des projets exigeants au niveau esthétique, formel ou conceptuel

→ Soutenir des processus de recherche cohérents dans le parcours des artistes

→ Le jury de sélection sera particulièrement sensible aux artistes en début de parcours.

UTILISATION DE LA BOURSE

→ Les artistes sont libres dans l'utilisation de la bourse

→ Elle peut servir à la recherche ou à la documentation de leur travail artistique

→ Sont exclus de l'utilisation les frais de restauration, d'hébergement et de transport

→ L'aide ne doit pas couvrir la totalité des frais de production ou de recherche

→ La production d'une nouvelle œuvre n'est pas nécessairement attendue. Il est souhaité que le travail artistique soit montré ou valorisé sous une forme à convenir avec la ville

→ Les artistes ne pourront pas en bénéficier deux années consécutives

→ Les lauréats de la bourse seront amenés à dialoguer avec la Ville de Vannes pour envisager des actions de médiation.

ÉLIGIBILITÉ

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

→ Personne physique justifiant de son statut d'artiste professionnel : numéro Siret, inscription à la Sécurité sociale des artistes auteurs

→ Résider à titre privé ou professionnel à Vannes.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers sont à envoyer au plus tard avant le 15 mai 2024 à l'adresse suivante :

contact.culture@mairie-vannes.fr

L'objet du courriel doit faire mention de votre nom de famille et de la bourse d'aide à la création.

Ou par la poste :

Mairie de Vannes

Direction Culture - Événementiel - Service Culture

Place Maurice-Marchais BP 509

56019 VANNES Cedex

Les dossiers devront comprendre les pièces suivantes :

→ Une note d'intention (5 000 signes maximum) précisant le projet de création ou de recherche, sa dimension et son ambition

→ Un portfolio (en PDF) contenant un CV et une vue globale de la démarche et des travaux artistiques (favoriser les liens de transferts téléchargeables).

COMPOSITION DU JURY

Liste des membres élu(e)s

TITULAIRES

Fabien LE GUERNEVÉ

Nadine PELERIN

Jean-Jacques PAGE

Franck POIRIER

Par arrêté du maire

→ Trois personnes qualifiées.

